

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 3 FEVRIER 1852.

PREMIERE PAGE:—DISCOURS PRONONCE PAR E. FLENET, devant la "Soc. de la ferme de bonne heure des Magasins," à Québec, le 15 Janvier 1852.

FEUILLETON:—LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES:—1793—1848.—Seconde partie, 1848.—(Suite.)

Un ami éclairé de l'instruction populaire nous fait tenir la communication suivante:— Le Toronto Mirror du 16 courant contient une lecture prononcée, le 12, devant l'Institut Catholique de Toronto, par le R. P. Tellier, de la Compagnie de Jésus. Cette lecture est si pleine d'actualité, et si propre par la sagacité et la profondeur des observations à faire une impression salutaire, et à recueillir bien des idées erronées sur une question si vitale, que j'ai cru devoir la signaler à l'attention et à la sérieuse considération de vos lecteurs. Tout mon cœur est d'être forcé de me borner à n'en donner qu'une analyse imparfaite et à citer les passages les plus pratiques, et les plus adaptés à nos besoins dans cette partie de la Province. Il s'agit de désirer que quelque un qui aurait plus de loisir que moi, veuille bien dans l'intérêt sacré de l'éducation catholique, donner une traduction complète de cette lecture remarquable sous tous les rapports.

"De l'Economie de l'Éducation Catholique."

Le R. P. Tellier commence par rappeler à ses auditeurs ce qu'il avait déjà dit, six semaines auparavant, dans une autre lecture sur la Jurisprudence de l'Éducation, telle qu'il concevait qu'elle devrait être dans la colonie. En cette circonstance, il leur avait dit que tous les catholiques du Haut-Canada devaient se lever comme un seul homme, pour réclamer auprès de la Législature un Bureau séparé d'éducation, des écoles séparées selon qu'il sera jugé nécessaire ou possible; la non-intervention avec la croyance religieuse des élèves catholiques dans l'école commune, une part juste dans les fonds alloués pour les écoles sur le principe du droit égal.—Et tout cela, parce que la majorité catholique du Haut-Canada doit être sur le même pied que la minorité protestante dans le Bas-Canada. Voilà ce que les catholiques du Haut-Canada doivent exiger de la Législature, et ce qu'ils finiront par obtenir, parce qu'après tout, ils ne demandent que justice égale. Ce n'est pas que le R. P. Tellier ait dit qu'il accorde les fonds, le droit d'en contrôler l'usage pour s'assurer si cet argent est bien employé selon sa destination, ni même celui d'une haute surveillance dans l'intérêt réel de la cause de l'éducation; mais ce qu'on ne saurait jamais admettre, c'est qu'il cherche à s'emparer des privilèges religieux, domestiques, et sociaux, que la religion, la famille et la société possèdent comme un droit inaliénable, droit naturel pour les parents, droit divin pour le corps des pasteurs institué par Jésus-Christ. Puis, dans une brillante analyse de l'histoire du dernier siècle, il montre d'un côté l'État envahissant et absorbant en lui seul, par la force brutale, ce droit sacré appartenant à la famille, et à la religion, et d'erreur en erreur aboutissant dans plusieurs contrées de l'Europe, et spécialement aux États-Unis, à ce système absurde, immoral, et antisocial d'une éducation purement séculière, et en dehors de toute influence religieuse; système qui, en faisant des générations d'infidèles, a engendré le philo-sophisme et le socialisme qui ont fini par bouleverser l'Europe et la couvrir de ruines, de deuil et de larmes; tandis que d'un autre côté, les gardiens-nés de la foi, ceux à qui Jésus-Christ a dit "allez, enseignez toutes les nations", partout et toujours, avec une persévérance inébranlable, ont lutté contre cet envahissement systématique tantôt par l'État, tantôt par les partis anti-catholiques et anti-chrétiens, et par la même anti sociaux. Et ici, apparaissent dans les luttes héroïques, les grandes figures d'un élément Auguste Droste, Archevêque de Co-

logne, d'un Coraëlus Van Bommel, Evêque de Liège, d'un Frayssinon, Evêque d'Hermopolis et ministre de l'Instruction publique sous Charles X, de l'illustre Archevêque actuel de New-York, et en ce moment de toute la Hiérarchie Catholique d'Irlande et d'Angleterre, qui viennent de recevoir deux grandes sanctions de leurs devoirs sacrés. Encouragement et la bénédiction du Grand Pie IX, la malédiction et la persécution de Lord John Russell; — la finatique terreur de l'un n'étant pas pour eux une éloge moins magnifique que la gravité; faveur de l'autre.—Or, ajoute le savant

lecteur:— "Chaque état aurait dû, depuis longtemps, comprendre qu'il lui faut ou se débarrasser des évêques catholiques, ou leur abandonner le contrôle libre et entier de l'éducation religieuse de leur troupeau. Quant à les laisser, les persécuter, et travailler les rendre faibles et indécis dans l'exercice de leur mission, cela n'est ni juste, ni honorable de la part de l'état. Les évêques catholiques doivent veiller à ce que l'élément religieux preside à l'éducation domestique donnée par les parents, à l'éducation publique donnée par les institutions, à l'éducation sociale donnée par les écrivains, à l'éducation politique donnée par les publicistes. Ils ne sauront ni en leur devoir, ni en conscience, entrer en compromis touchant les droits sacrés de l'Église, et du pouvoir divin leur confié. — Tout pouvoir n'a été donné sur la terre; allez donc, enseignez toutes les nations; je suis avec vous jusqu'à la consommation du monde." (Math. 28.)

Il nous paraît à peine que vous n'aurez aucune peine à reconnaître que ces forces de tous opposer les uns aux autres de l'éducation n'ont saurait s'arrêter, pas plus que l'ambition magnétique tournant sans cesse vers son pôle, que les uns à leur poursuite de l'acquisition de leur devoir, et de l'autre à leur droit inaliénable qu'ils ont reçu et qu'ils doivent transmettre."

Puis, envisageant le côté pratique de la question, le R. Père appelle l'attention de l'Institut sur la nécessité de se préparer à fournir à la jeunesse cette éducation catholique, la seule qui puisse convenir aux pasteurs et au troupeau, aux parents et aux enfants, c'est-à-dire, une éducation basée sur le pur esprit de la catholicité, dans toute son homogénéité. Aux Bureaux catholiques donc à se pourvoir de livres convenables, d'instituteurs et d'institutrices aussi recommandables par leurs principes religieux que par leur capacité et leur instruction, par les écoles élémentaires à établir partout, et pour un nombre limité d'écoles modèles. Puis abordant les études classiques, le R. Père semble hésiter à communiquer le résultat de sa longue expérience, et de ses observations, sa manière de penser sur ce sujet devant nécessairement être impopulaire, aux yeux de ceux qui ne se doutent pas du côté difficile et dangereux d'une éducation classique trop répandue. Certes, on doit savoir gré au R. Père Tellier d'avoir osé, en cette circonstance, aborder un sujet si délicat, et dire hardiment toute sa pensée. Les gens sages et éclairés, qui ont envisagé cette question si pleine d'actualité parmi nous, trouveront sans doute que le savant lecteur aurait pu en dire bien plus encore sans sortir du vrai, car assurément il a mis le doigt sur une plaie à laquelle la Société a le plus grand intérêt de voir apporter un remède prompt et efficace. Voici comment le R. Père s'exprime:—

"Combien d'infortunés jeunes gens, dans cette province comme dans la vieille Europe, qui, après avoir fourni en tout ou en partie leur cours classique, et avoir fait une provision plus ou moins considérable de grec et de latin, de littérature et de philosophie, en sont néanmoins réduits à répéter chaque jour, cette triste leçon, hélas! trop bien connue:— "Quid faciam? fodere non valeo, mendicare erubescio."— (St. Luc, XVI.) L'ambition mal-avisée des parents, l'aveugle présomption de la jeunesse, le défaut d'expérience et de réflexion, ont tiré ces jeunes gens de la sphère dans laquelle ils eussent dû s'enfermer, le commerce l'industrie, la culture leur salut et l'avantage réel de leur famille; et maintenant, avec leurs connaissances vaines ou supposées, ils n'ont que du mépris pour chacune de ces conditions; d'un côté, ils n'ont aucune ressource personnelle, de l'autre ils ne trouvent rien qui revienne à leur goût, de là ils deviennent dans la société comme une sorte de superfluité. Parmi les États Européens, quelques-uns ont compris cette calamité publique, et ont eu recours à de sages mesures administratives contre ce flot d'étudiants débordant de toute part, mais il était trop tard. Ces infortunés jeunes gens, sans source de revenus, sans emploi, sans avenir, finissent par se constituer, et sous le nom de jeune France, jeune Italie, jeune Allemagne, travaillent à se faire un sort en bouleversant leur patrie; les idées et les tentatives des socialistes, le républicanisme rouge, la révolution systématique, telle fut et telle est encore leur unique profession."

Ma s'agit-il d'observer d'une manière pratique et efficace à une plaie si dangereuse pour la société? Le R. Père va nous le dire:—

"Au lieu d'un cours classique d'éducation collégiale, répandue avec tant de profusion et si peu de sagesse, je serais en faveur d'autres institutions spécifiques, plus pratiques et plus appropriées à l'avenir de la jeunesse et aux besoins du pays. Les écoles élémentaires, comme je viens de le dire, doivent être multipliées par tout le pays, et

rendues accessibles à toutes les classes d'enfants. Dans ces écoles élémentaires, on enseignait aux enfants le catéchisme, les prières, la lecture, l'écriture, les chiffres, et des abrégés de la géométrie, de la grammaire, et de l'histoire. Au-dessus de ces écoles on ouvrirait un bon nombre d'écoles de commerce, de sciences élémentaires, de religion, de grammaire, de physique, de chimie, de mécanique, de géographie, de l'usage des globes, d'histoire, un peu d'histoire naturelle, de botanique, de chimie, de théologie, et même, si vous le voulez, de philosophie morale et mentale; en un mot, on leur donnerait une éducation classique, mais une solide éducation anglaise. Ces écoles à deux degrés peuvent se trouver sous le même toit, et sous la direction du même président, ou séparés l'une de l'autre, chacune dans sa sphère."

"Parmi les écoles de grammaire, quelques-unes plus parfaites seraient des écoles-modèles. Une attention convenable serait donnée à la différence des sexes, selon les circonstances et les principes sévères de la morale chrétienne."

Maintenant, messieurs, je voudrais que plusieurs, soit des écoles de grammaire, soit des écoles-modèles, et même quelques collèges classiques, eussent quelque branche spéciale d'enseignement pratique, pour le choix de familles, et l'amélioration du pays. A une école serait annexée une ferme-modèle pour les jeunes gens qui voudraient se livrer à l'agriculture; à une autre, l'apprentissage dans les différents genres de commerce, tels que ceux du cuir, du drap, du papier, ceux qui se distinguent par un commerce ou la mécanique; dans une autre, on enseignerait la tenue des livres, le mesurage, le dessin, la sculpture, la musique, un peu de grec et de latin, pour ceux qui se destinaient au commerce, aux beaux-arts, aux différentes administrations, et qui aspiraient à une éducation plus complète. En un mot, je voudrais que les bases d'une éducation commune et élémentaire, on s'efforçât de varier chaque enfant, sans perdre d'argent ni de temps, vers ce qui doit être probablement la carrière de toute sa vie."

"Ce plan d'une éducation populaire, agricole, commerciale, industrielle et artistique, conviendrait bien, je pense, dans un pays et dans un temps où l'on est plus jaloux de la surface que de la profondeur; d'ailleurs, bien entendu, libre à l'État de la science réelle de laisser derrière lui cette éducation commune et matérielle, pour rechercher une éducation d'un ordre plus élevé."

Mais, en supposant toute cette belle organisation constituée, il reste une difficulté, peut-être la plus considérable de toutes; où trouver des maîtres capables d'occuper dignement les différents degrés de cette échelle magnifique? Le R. P. Tellier a bien compris cette immense difficulté; aussi, s'adressant aux futurs Bénédictins catholiques, il les exhorte d'abord à une entente cordiale avec les gardiens-nés de la foi; c'est le premier pas indispensable; puis, qu'avec une prudente libéralité, ils mettent les différents places au concours, en cherchant à recruter des instituteurs et des institutrices parmi les laïques comme parmi le clergé; pour ceux ou celles qui par les vœux de religion, sont plus immédiatement sous la main des évêques, qu'ils abandonnent sans hésiter toute la responsabilité du choix aux premiers pasteurs; pour les autres, qu'ils se tiennent prêts, quand ils en auront le pouvoir, à ouvrir des écoles normales qui leur appartiennent. Tout étant ainsi constitué dans un esprit, et une homogénéité vraiment catholique, ils auront raison d'être fiers et heureux de leurs belles institutions; et, parents et enfants, pasteurs et peuple, l'Église et l'État, tous les bénissant à l'envi.

Tel est, M. l'Éditeur, le résumé rapide, quoique nécessairement très imparfait de cette lecture, aussi solide que brillante. Encore une fois, je regrette d'avoir été forcé de la morceler ainsi, et j'espère qu'une autre plume plus libre et plus habile que la mienne lui rendra bientôt justice parfaite en la traduisant toute entière. En terminant, qu'il me soit permis d'espérer que le R. P. Tellier n'a pas dit le dernier mot sur un sujet d'une si haute importance pour la religion et la société; un talent comme le sien trouvera encore bien des choses utiles et intéressantes à nous dire sur une si riche matière.

Aggréé, M. l'Éditeur, etc.
UN AMI DE L'ÉDUCATION CATHOLIQUE E.

Le Canadien nous pose l'interrogation suivante au sujet du Journal de Québec:

"A propos, nous serait-il permis de demander à la Minerve et aux Melanges Religieux, s'ils sont bien édifiés de la ligne de conduite que suit leur ami le Journal de Québec, depuis qu'il s'est engagé à ne rien dire contre le ministère? Il est grandement temps, ce nous semble, pour les journaux qui font profession de donner leur appui à l'administration actuelle, de s'entendre sur la nature de l'appui à donner à cette administration. Si c'est l'appui à la Cauchon, qu'on le dise. Alors on saura à quoi s'en tenir."

"Nous espérons que nos deux confrères de Montréal ne nous accusent pas d'impatience, si nous leur demandons combien de temps encore ils sont disposés à souffrir les attaques indirectes, insidieuses, traitresses du Journal de Québec. Nous ne prétendons pas que tous les journaux doivent appuyer le ministère actuel, mais nous voulons la droiture et la franchise. Nous voulons avoir pour le ministère des amis ou des ennemis déclarés, et tous les honnêtes gens doivent vouloir la même chose."

La droiture et la franchise nous imposent en effet le devoir de défendre l'administration, lorsque l'administration est malhonnêtement ou injustement attaquée, et nous concevons que, sans être le partisan de convention du ministère, les Melanges auraient mauvaise grâce à reculer devant cette tâche aux yeux du pays, de quelque part que l'agression injuste ait pu venir. Nous serons toujours prêts en ce cas à répondre au Canadien et à nous prononcer à l'égard du Journal de Québec. Mais nous ne saurions pour cela nous arroger un contrôle sur les opinions du Journal, ni sur les reproductions qu'il fera d'articles ou de nouvelles même défavorables à l'administration. Le rédacteur du Journal ayant fait connaître publiquement sa méfiance envers la composition actuelle du cabinet, on doit probablement s'attendre à le voir accueillir ce qui dans les autres journaux lui semblera justifier cette position. Il est cependant un point sur lequel nous reconnaissons que le Journal ne serait pas exempt de blâme; nous voulons dire ici tout acte par lequel il essaierait de "diviser" ses compatriotes, car il a dit formellement que son intention n'est point d'en venir là. Si donc il lui arrive de donner cours aux rumeurs malveillantes que des ennemis reconnus du ministère mettent en circulation pour préjudger le public à son détriment, sans auparavant s'être assuré de la constance ou de la vérité de ces rumeurs, c'est là, il faut le dire, un procédé qui s'harmoniserait peu avec les déclarations antérieures du Journal. Nous irons jusqu'à dire, puisque nous le pensons, qu'il y aurait faute dans l'inattention ou même la légèreté qui ferait accueillir sans examen ces rumeurs malveillantes et nuisibles.

Si nous avions un désir à exprimer à l'égard du Journal, ce serait de le voir ne s'occuper autrement de ce que disent sur le compte du ministère ses adversaires décidés en laissant à l'opinion publique de se prononcer sur ses actes qu'elle aura plus tard à juger. Le ministère n'en est aujourd'hui qu'à préparer ses mesures; qu'il défaille un jour ou l'autre dans sa politique, le Journal ne se sera point trompé, et l'opinion publique ne manquera pas de lui en tenir compte; nous serons quant à nous, des premiers à lui rendre cette justice. Mais si le ministère exécute fidèlement le programme libéral sur la base des droits reconnus et de la justice égale, alors il mérite non seulement l'appui du Bas-Canada, mais il obtient encore l'adhésion du Journal. Cette position à laquelle nous conseillons au Journal de tenir par le temps qui court, si nous avions le droit de lui adresser un conseil, nous paraît s'accorder exactement avec les sentiments qu'il eut fréquemment l'occasion d'énoncer à ce même sujet dans sa polémique récente avec le Canadien, et elle nous semble bien aussi la meilleure à tous égards.

(De la Minerve.)

"En annonçant le premier numéro du journal le Pays, le Canadien de Québec lui posait certaines questions auxquelles il n'a pas encore eu de réponse. Voici ce que disait le Canadien: "Il paraît mécontent de tout ce qui est ou qui a été depuis dix ans dans le pays, des hommes et des choses, et parmi les idées qu'il émet, il y en a qui nous semblent au premier abord incompatibles avec notre forme de gouvernement et notre existence politique que actuelle; mais avant d'entrer en discussion avec lui sur ces divers points, nous aimerions à savoir au juste où il veut en venir, si c'est à l'indépendance absolue du Canada ou à son annexion aux États-Unis et par quels moyens il compte arriver à son but." Nous avons nous-même suspendu notre polémique avec le Pays en attendant sa réponse au Canadien. Voyant néanmoins

qu'il veut laisser ses lecteurs dans le vague sur son but principal, sur les points importants mentionnés dans l'extrait qui précède, nous devons faire connaître ce fait qui prouve, comme le prospectus du journal Pavait prouvé déjà, que les rédacteurs craignent la lumière. Ils veulent à tout prix demeurer dans le Royaume d'Utopie, et malgré cela, ils ont absolument besoin d'être châtiés de temps à autre. C'est ce que nous aurons soin de faire."

L'alternative posée en termes si clairs au Pays, par le Canadien, se trouve indiquée dans le No du 20 janvier des Melanges, en d'autres termes il est vrai, mais d'une manière à faire comprendre au nouveau journal démocratique le devoir, selon nous, inévitable pour lui, de sortir de cette position équivoque dont il est redevenu à son programme un peu complexe. Il lui faut, ou s'expliquer, ou dire qu'il a véritablement peur de respect pour l'opinion publique en se refusant à la prendre pour juge lorsqu'il s'agit de lui-même, tout en prétendant en appeler à elle sur tout autre sujet.

La statistique criminelle de ce district pour 1851 — dont les détails nous ont été obligeamment communiqués par le Chef de Police de la cité, M. McGrath, — comparée à celle des années précédentes, atteste une décroissance notable des méfaits contre la société aussi bien que des délits personnels. Les chiffres total des uns et des autres s'élève à 2553. Dans cette énumération le meurtre ne figure que pour deux cas seulement; les incendiaires et les vols de grand chemin n'excedent pas ce nombre. Cependant, la généralité des attentats plus ou moins graves dont la justice n'est saisie, en ce pour cause cette plaie hideuse des sociétés: L'INTEMPERANCE.

Ont été appréhendés en état d'ivresse sur la voie publique:

Table with 2 columns: Category and Count. Hommes: 817, Femmes: 181, Adolescents: 8.

1006

Outre ces arrestations pour ivrognerie, d'autres ont été opérées sur des personnes ivres et tapageuses ou pour infractions plus directes de la paix publique pour cette même cause; en voici le classement:

Table with 2 columns: Category and Count. Hommes: 364, Femmes: 77, Adolescents: 18.

459

Si l'on retranche la totalité des délits contre la paix, il reste encore 1290 cas d'ivrognerie qui ont provoqué contre les coupables l'incarcération ou un châtiement plus sévère. Les délinquants peuvent être classifiés de la manière suivante par la division des sexes:

Table with 2 columns: Category and Count. Hommes: 1787, Femmes: 670, Adolescents: 96.

2553

Par rapport à l'origine:

CANADIENS-FRANÇAIS:

Table with 2 columns: Category and Count. Hommes: 434, Femmes: 107.

IRLANDAIS:

Table with 2 columns: Category and Count. Hommes: 921, Femmes: 478.

ANGLAIS:

Table with 2 columns: Category and Count. Hommes: 225, Femmes: 75.

ÉCOSSAIS:

Table with 2 columns: Category and Count. Hommes: 170, Femmes: 31.

CANADIENS-BRETONS:

Table with 2 columns: Category and Count. Hommes: 42, Femmes: 4.

AMÉRICAINS:

Table with 2 columns: Category and Count. Hommes: 19, Femmes: 4.

DE DIVERS PAYS:

Table with 2 columns: Category and Count. Hommes: 38, Femmes: 5.

La différence de ce tableau des crimes et délits pour 1851 d'avec celui de 1850, est de 393 en moins.

monde, ou plutôt ainsi font les hommes qui se sont arrogés le droit de juger.

Il se tut, comme LaVrillière, semblable à une statue, restait toujours muet et sans mouvement; il sentit qu'il était important, pour ne pas perdre ses avantages, de ne point laisser acquiescer la conversation, et il reprit presque aussitôt d'un son de voix net et parfaitement calculé: — Parbleu! mon cher, avouez-le, je n'étais pas si fou avec ce que tu appelles mes déclarations; les voilà bien près d'être des vérités. La philosophie est sur le sentier du socialisme.

— Cette fois, on le voit, l'attaque était directe.

— La société dans laquelle nous vivons, est un composé d'erreurs, de préjugés et de vices égoïstes, d'injustices perpétuelles et de despotisme odieux. Pourquoi, tous, sommes-nous sans cesse les moutons d'un troupeau? Parce que cela nous plaît, et que nous, contrainsons la tête par indolence et par vieille habitude; pour que...

— Oh! oui! interrompit LaVrillière avec un éclat de voix étrange, nous sommes tous des bécotés, et des lâches? Quand donc mettra-t-on le pied sur la gorge à cette société orgueilleuse et sans entrailles, quand donc...

— Voilà le grand mot, quand donc?... N'est-ce pas, LaVrillière, ce serait joie et bonheur de détruire, pièce à pièce, ce vieil édifice et de reconstruire une société nouvelle sur ses débris amoncelés?

— Co-jour, viendras-tu, DeLefroy.

— Chacun parle comme tu le fais en ce moment, dans des jours d'humiliation et de désespoir, mais personne ne met ni n'ose mettre la main à l'œuvre; ce serait pourtant chose si belle, si glorieuse, au même temps si facile comme me le disais-tu y a quelques temps, un italien, un nommé Marin je crois... Qu'importe le nom. Les italiens, qui le suis, sont nos maîtres en conspiration et en révolution, ils conspirent pour conspire; celui là, je le parierais, est un agent secret des sociétés patriotiques, s'il n'en est le levier, ce qui se pourrait bien. Tu me connais, LaVrillière, je ne suis pas enthousiaste de ma nature, je suis froid, railleur, sceptique; je rêve révolution par oisiveté, par désenchantment, par amour de l'inconnu. Eh bien! le crois-tu? ce diable d'italien avait fini presque par me donner une conviction et me faire révolutionnaire de bonne foi. Il pleuvait... Nous marchions tous deux et, sans m'en apercevoir, je l'ai accompagné jusqu'à la rue... dans un quartier affreux! comment donc appelle-t-il cette rue? Sainte-Croix... de la Bretonnerie. De la boue jusqu'aux genoux, des odeurs méphitiques à effrayer... ni égoût. Et bien! je palanguais au milieu de tout cela sans y faire attention. Il m'a mené ainsi, moi l'écouter, heureusement, au numéro 2; il aurait pu aller jusqu'au numéro 2000, je ne m'en serais pas aperçu. J'aurais voulu que tu Penses entendis, mon cher LaVrillière. Co-Marini est très fort, et il m'a démontré que j'avais une opinion.

— Tout cela avait été dit d'un ton moitié sérieux, moitié railleur, avec une nonchalance ou une animation jouées, dignes d'un comédien de premier ordre.

LaVrillière, adossé contre la cheminée, avait croisé ses bras et écoutait.

— Et que disais-tu donc cet italien? murmura-t-il et sans même lever les yeux.

— Il disait: que si des gens de cœur se réunissaient, donnant à la même pensée tout ce qu'ils ont d'énergie, de volonté, d'intelligence, de résolution audacieuse, se servant des masses que l'on a toujours pour soi, quand on les appelle avec certaines fanfares sonores, comme on se sert d'une épée pour frapper, ces hommes là seraient, dans un temps donné, les maîtres de tout... Mais j'oublie, mon cher LaVrillière, que tu n'es pas républicain comme moi, monsieur ton père, je suis bien bavard... Déjà onze heures! comme le temps court... Je me sauve bien vite, j'ai un rendez-vous. LaVrillière, mon ami, par grâce ne froisse pas les sourcils comme cela, tu ressembles horriblement à un certain Lillois dont je te ferai faire la connaissance. Adieu...

LaVrillière lui tendit machinalement la main et le laissa partir sans avoir prononcé un seul mot.

— C'est égal, dit l'autre en traversant l'anti-chambre et s'enveloppant dans son paletot, il n'oubliera ni le nom ni l'adresse de mon italien.

DeLefroy était parti et LaVrillière était resté à la même place; il écoutait ses pensées.

— La princesse Palliano, Marini, murmura-t-il entre ses dents, voilà deux noms qui doivent se toucher de bien près.

— Tout-à-coup il sonna.

— François, dit-il à son valet de chambre, faites atteler mon coupé.

En sortant, il se rendit directement chez Edouard De Rouvray, au ministère.

Il remit sa carte à l'huissier. Comme celui-ci le connaissait pour l'avoir vu fort souvent, il alla tout de suite porter cette carte au chef du cabinet.

M. De Rouvray fit répondre qu'il était désolé, mais qu'il lui était impossible de recevoir M. De LaVrillière en ce moment.

— A quelle heure pensez-vous que je puisse revenir? dit celui-ci.

— Le chef du cabinet sera occupé toute la journée, répondit l'huissier.

LaVrillière se mordit les lèvres et tourna brusquement le dos.

— Allons, dit-il en descendant l'escalier, il faut boire le calice jusqu'à la lie.

Il se rendit au cercle, pensant y rencontrer des visages amis.

Sur l'escalier il rencontra deux personnes qui descendaient; il les connaissait particulièrement; il alla à leur rencontre, mais, soit intention de leur part, soit manque de temps, elles continuèrent leur route après avoir salué froidement LaVrillière. Il entra alors dans la salle du cercle.

— Il y dans ce monde où nous vivons mille manières de flageller cruellement l'homme propre d'un homme sans manquer aux lois du savoir vivre. Aussi, chacun lui rendit son sa-

lut, répondit à ses paroles, mais, sous le moindre prétexte, ou s'éloignant de lui, et il se trouvait seul, seul... comme la veille dans le salon du comte D'Épernay; si on ne lui jetait pas au visage les mêmes mots d'insulte et de réprobation, il voyait se faire autour de lui un isolement glacial. Une parole, un regard, un signe qu'il eut pu mal interpréter... et il se fut vengé; mais rien... rien que des yeux qui se détournaient et des visages glacés.

— Toujours! dit-il en s'élançant hors du cercle, partout et de tous repoussé! De quel côté que je me tourne, je trouve une lamé qui me blesse. Sans la politesse des uns est masquée l'insulte; le dédain sous la froideur des autres. Oh! le sang de mon père se remue et s'agit en moi!

Une suoir froide coula le long de son visage, sa respiration devint si oppressée, qu'elle l'étouffait.

Il se jeta dans sa voiture et se fit conduire par le portier Dauphine.

Il était tellement plongé dans les douloureux replis de sa pensée, qu'il ne vit pas deux cavaliers venir par la même allée que lui au grand trot de leurs chevaux. Au bruit qu'ils faisaient, il leva cependant la tête. Les deux cavaliers tournèrent brusquement par une allée à droite.

(A continuer.)